

Contre la peur et la résignation

l'éducation et l'émancipation !

Trumperie sur l'effet Trump...

De qui se moque-t-on ? On nous rebat les oreilles sur l'effet Trump par ci-par là. Comme si à lui seul, ce personnage (odieux à plus d'un titre) était le détonateur, la cause, voire l'impulsion à ce que beaucoup redoutent et d'autres souhaitent de moins en moins secrètement: un libéralisme sans frein, sans loi, l'atteinte aux droits fondamentaux de circulation, et à la liberté de disposer de son corps et de sa sexualité, le mérite aux *winner*s et... presque rien à ceux qui n'ont rien, parce qu'ils « *n'ont rien à perdre* » pour le citer.

C'est caricatural direz-vous. Mais pas tant. Il n'y a pas d'effet Trump. Les « Trumps » ont toujours existé. Ils ont toujours influencé dans l'ombre les politiques gouvernementales mondiales. Et ils seront toujours offensifs tant que nos gouvernants leur laisseront la main. Les « Trumps » sont en mesure de donner le coup de grâce au Politique qui manque de courage face à la Finance. Que retiendra-t-on de ces dernières années ? Comment serons-nous jugés par les générations futures ? Alep qui se meurt. Les migrants qu'on laisse mourir aux portes de l'Europe. Des richesses démesurées entre les mains de quelques-uns et le reste du monde qui se débat pour survivre. Constat affligeant, certes, mais nous avons le pouvoir de dire STOP parce que nous sommes vivants, des êtres humains, civilisés et encore baignés par l'esprit des Lumières (avant que les nouveaux programmes d'histoire fassent leur effet et ne l'éteignent).

Plus que jamais l'Education est une arme pour lutter contre la peur et la résignation, en redonnant du sens à l'humanisme et au combat. Encore faut-il que les réformes aillent dans cette direction, ce qui est plus qu'incertain quand on constate que le fonctionnel prime sur la volonté d'élever le plus grand nombre à un niveau de connaissance qui permette l'émancipation.

../..

Sommaire p1 : Edito - p2-3 : PPCR - p4 : Conseil National de l'Union - p5 : Stage PLP - p6 : Mutations + Stage AEd - p7 : Professeur-e-s documentalistes - p8 : 8 mars 2017

Dispensé de timbrage

CHALON

La Vie de l'Académie
URSEN

CGT EDUC'ACTION

2, rue du Parc
71100 Chalon sur Saône
Tél : 03-85-46-09-07

Site : www.cgteducdijon.org

E-mail :

ursen-dijon.cgt@wanadoo.fr

N°CPPAP 1119-S-07066

Dir. de la publication : C. Cadot

Imprimé par nos soins

Bimestriel prix 1€

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE



N° 119 Novembre 2016
Déposé le 24 Novembre 2016

../..

De même que la tentation est grande chez nos gouvernants de museler les libertés – pédagogiques avec les nouvelles modalités d'évaluations professionnelles liées au PPCR – syndicales avec la criminalisation de l'action syndicale – de rassemblement avec l'instauration de l'état d'urgence – et d'action avec des salaires qui ne permettent plus de vivre décemment et d'être vraiment libres.

La toile est en passe d'être tissée. Nous laisserons-nous prendre au piège ?

NON !

Un des moyens est de créer les conditions d'échanges et de dialogues avec les collègues dans les lieux de travail de quelques manières que ce soit, dont l'organisation d'heures d'information syndicale. L'autre moyen est de se syndiquer. **Et avec la CGT Educ'action dire qu'il n'y a pas de fatalité et que nous pouvons faire autrement.**

Y. Soltani

**le syndicat, c'est
le rassemblement
des salariés,
le syndicat est ce
qu'on en fait.
Adhérez, militez !**

PPCR : c'est quoi ? C'est quand ?

Le Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations a été largement médiatisé depuis de nombreux mois, principalement grâce à M. Valls qui l'a imposé contre l'avis majoritaire, en septembre 2015, des organisations syndicales représentatives (CGT, FO et Solidaires). Ce nouveau protocole d'évolution des carrières comporte 2 volets principaux qui vont directement toucher tous les collègues dès 2017 : mise en place de nouvelles grilles salariales et nouveau mode d'évaluation.

Explications et détails.

Concernant **les nouvelles grilles salariales**, le calendrier s'étale sur plusieurs années. Les premiers changements interviendront dès janvier 2017. Tout d'abord, les grilles actuelles seront revalorisées de 4 à 11 point d'indices selon les échelons sans être modifiées. Cela correspond à la transformation d'une partie des primes perçues par les personnels. Si la CGT Educ'action regrette que l'intégration des primes ne se fasse pas de façon totale, on reconnaît le bien de la chose car elles seront prises en compte dans le calcul de nos retraites.

Ensuite, au 1^{er} septembre 2017, ces grilles seront transformées avec, pour tous les personnels, un accès au grade identique, maintien de l'ancienneté, et accès à l'indice identique ou immédiatement supérieur. En définitive, en fin de carrière, la hors classe se

fera donc à l'indice 821 contre 783 actuellement. A noter qu'en 2020, l'introduction d'un 7^{ème} échelon de la HC est prévue.

En apparence tout ceci n'est pas négligeable. Mais il ne faut pas perdre de vue plusieurs détails qui n'en sont pas en réalité. Si on nous a vendu cette réforme comme un gain pour tous les personnels qui pourront désormais avancer quasiment au même rythme, les faits et les exemples pris par l'administration montrent que les barres de passage au 6^{ème} et 8^{ème} échelons serviront d'entonnoir et qu'une fin de carrière à la Hors classe ne sera vraie que pour les jeunes collègues recrutés après 2006 environ.

Rappelons aussi que ces soi-disant gains de salaires ne permettront pas de rattraper la perte engendrée par des années du gel du point d'indice et par l'augmentation continue des cotisations retraites. Celle de janvier 2017 sera à peine compensée par la revalorisation des grilles. C'est dire... Pour parler chiffres, on peut juste dire que sur l'année 2017, un-e collègue au 6^{ème} échelon de la Classe normale gagnera en plus 28,19€ nets/mois soit un gain de 1,52% et un-e collègue au 5^{ème} échelon de la HC gagnera 25,88€ nets/mois soit 0,95%. On est loin des 15% de perte de pouvoir d'achat depuis 2000...

La grande nouveauté de ces nouvelles grilles de carrière est l'introduction d'un nouveau grade appelé « classe exceptionnelle ». Rien que le nom fait rêver... Ce grade ne sera pas accessible à tou-te-s. Seulement 10% d'un corps pourront y prétendre. Il sera surtout destiné à « récompenser » en priorité les personnels ayant eu des fonctions et missions particulières (directeur-trice-s d'école, chef-e-s des travaux, formateur-trice-s, coordonnateur-trice-s ZEP par exemple) ou ayant enseigné pendant au moins 8 ans en Education prioritaire. Ces collègues se verront réserver 80% de ce nouveau corps. Il n'y aura donc que 20% du grade accessible au reste du personnel, soit 20% des 10% voulus...Vous avez dit faible ? En créant ce nouveau grade, le gouvernement souhaite, soit disant, répondre à l'allongement des carrières. Mais en réalité, en instaurant un grade à accès fonctionnel (GRAF), il institutionnalise la rémunération au mérite et accentue les inégalités entre collègues ainsi que les inégalités salariales femme/homme. Il y aura donc une plus grande hiérarchisation des corps et plus particulièrement des Profs des écoles. L'exemple du premier degré est éloquent. La valorisation pour l'accès à ce nouveau grade des fonctions de directrice d'école, (emploi occupé majoritairement par des hommes), se fera au détriment des femmes, dans un corps très fortement féminisé.



La question des salaires va de pair avec l'évaluation professionnelle des personnels et la progression de carrière. Ce que la CGT regrette et dénonce puisque c'est une évaluation du mérite qui ne dit pas son nom et, pire encore, où la question du « mérite » n'est pas clairement identifiée mais plutôt laissée à l'appréciation subjective des chefs d'établissement. Rien de nouveau, si ce n'est une sujétion plus forte encore des agents à la hiérarchie et un empiétement sur la liberté pédagogique.

L'évaluation professionnelle nouvelle mouture ? Un vrai parcours du combattant où les personnels seront perdants.

Alors, comment ça marche ?

Normalement l'évaluation professionnelle doit être mise en place en septembre 2017. Pour l'instant, nous n'en avons que les grandes lignes, car le décret est en voie de publication !!

En plus de l'accompagnement tout au long de la carrière, les personnels auront « **4 rendez-vous de carrière** » ayant pour but de « reconnaître leur valeur professionnelle ». Ils seront programmés entre le 1^{er} septembre et le 31 août avec une inspection obligatoire pour espérer (mais espérer n'est pas tenir)

un avancement d'échelon plus rapide...d'un an ! Tout ça pour ça !

Il est bon de rappeler qu'il y a un grade inatteignable : la classe exceptionnelle car 90 % d'entre nous en seront exclus. Dormez tranquille ! Il n'y aura pas de 4^{ème} RDV pour la grande majorité... ni de grosse revalorisation indiciaire bien évidemment. Faut pas trop en demander !

Le rendez-vous de carrière de l'enseignant fera intervenir : l'IEN pour le premier degré, les corps d'inspection et le chef d'établissement pour le second degré et l'évaluation devra être préparée par l'enseignant en amont au regard d'un guide et d'une notice donnés préalablement. Rien n'a été encore communiqué à ce sujet !

Le RDV débutera par une inspection en classe suivie d'un entretien avec l'inspecteur-trice pour le 1^{er} degré et de deux entretiens dans le 2nd degré : un entretien avec l'inspecteur-trice + un entretien avec le chef d'établissement dans un délai de 6 semaines maxi après l'inspection.

Le compte rendu de l'évaluation de la valeur professionnelle signé par le chef d'établissement sera communiqué à l'enseignant. Il existe encore des interrogations sur les items des grilles d'évaluation !! C'est la rectrice ou le recteur/ l'IA-DASEN qui arrête l'appréciation finale. L'enseignant-e pourra demander une révision de l'appréciation et saisir la CAP en cas de refus ou de non réponse de l'autorité académique.

Qu'en est-il pour 2016-2017 ? L'avancement reste identique aux années précédentes, mais des premiers changements interviendront cette année avec la suppression de la notation administrative et une campagne d'inspection pour les personnels éligibles à un avancement accéléré (échelon 6 et échelon 8). Rapprochez-vous de nos élus CAPA !!

La CGT revendique une déconnexion totale de la rémunération avec l'évaluation professionnelle et refuse la mise en concurrence entre les personnels. Elle défend une grille à un seul grade avec un avancement uniforme pour toutes et tous. Elle s'oppose à la création d'un 3^{ème} grade qui exclut le plus grand nombre et ne concernera que des collègues ayant occupé des fonctions particulières. Elle estime que des décharges de service sont plus à même de permettre à ces collègues d'exercer des missions particulières ou difficiles. Une promotion ne saurait en aucun cas compenser des conditions de travail difficiles et pathogènes.

Y. Soltani, J. Sinot

DOURDAN VII, 12-13-14 octobre

Mon premier CNU

Après mon premier congrès départemental (celui du SDEN71) en 2010, mon premier congrès académique (celui de l'URSEN – Dijon) en 2012, le temps de mon premier Conseil National de l'Union est arrivé le mois dernier.

Au sein d'une délégation bourguignonne expérimentée mais pour une fois peu féminisée (la faute à divers aléas de la vie), j'ai découvert ce moment fraternel d'échanges, de débats, de rencontres, de travail sur nos outils de la vie syndical ou nos repères revendicatifs. **Et ce premier CNU fut pour moi riche à plus d'un titre.**



Une partie de la délégation bourguignonne et ex-bourguignonne !

Riche d'apprentissage du fonctionnement de l'UNSEN : organisations et procédures des votes, constitutions et procédures des commissions d'amendement... mais aussi le poids qu'ont certains syndicats départementaux au moment des débats et des votes lorsqu'ils sont porteurs de nombreux mandats.

Riche des nombreux débats qui ont occupé ce congrès. Débats parfois difficiles mais nécessaires pour construire et approuver les repères revendicatifs (ceux de l'Ecole et de l'enseignement spécialisé, mais aussi ceux des salaires et rémunérations), débats sur notre organisation (préparation du Congrès nationale mais aussi sur la santé financière de l'UNSEN) et débats enfin sur les outils de la vie syndicale (CoGiTiel, mutualisation sur le site national, liste



A l'ouverture du Conseil, cela n'a pas l'air, mais nous sommes environ 120.

de diffusion, normalisation des adresses mails, outil numérique CAPA...).

Riche enfin de rencontres de camarades car mis à part Patrick DESIRE et Jean-Yves JOLLY respectivement secrétaire général et trésorier de l'UNSEN, de nombreux visages m'étaient inconnus. Et dès la première journée du CNU, j'ai eu l'occasion de mettre des visages sur des noms Raphaël, Matthieu, Matthias, Isabelle, Olivier, Alain, Jean-Pierre, Pablo... L'aide de mes camarades expérimentés pour situer tous ces camarades fut une nouvelle fois indispensable.

Même si certaines discussion et débats laissent parfois l'impression de ne pas être productifs et n'ont pas permis d'aboutir à de réelles avancées ou perspectives d'action, **ce premier CNU restera pour moi un moment démocratique** fort durant lequel j'ai emmagasiné de l'expérience que j'espère pouvoir mettre rapidement au service de ma section, de mon SDEN et de mon URSEN.

J. Raillard



Même si les débats sont parfois houleux, la fraternité est toujours de mise à la CGT Educ'Action.

Stage PLP 17 et 18 novembre



Le 17 et 18 novembre dernier, la CGT Educ'Action a organisé à Chalon sur Saône un stage académique concernant les professeur-e-s de lycée professionnel. Une vingtaine de collègues a pu bénéficier de ce nouveau

Nouvelle adhérente à la CGT, le stage des 17 et 18 novembre était mon premier.

J'ai appris beaucoup sur notre statut, j'ai obtenu des réponses aux questions que je me posais (PMFP, nouvelles modalités d'évaluation) et sur l'évolution des LP (campus des métiers, mixité du public).

En résumé, ce stage a été enrichissant autant sur le plan du contenu que sur le plan humain.

Julie

stage, animé par deux collègues du pôle national enseignement professionnel, Isabelle Vuillet et Fabrice Olsak.

Après un rappel historique de l'enseignement professionnel, qui a réussi à s'émanciper de l'apprentissage et de la mainmise du patronat, le débat s'est engagé sur les conditions de travail, puis sur le statut des PLP, la DHG, la mixité des publics et des parcours, les campus des métiers, la certification de qualification

professionnelle et la carte des formations. La deuxième journée s'est concentrée sur les PFMP, le Parcours Professionnel Carrière et Rémunérations, l'évaluation par compétence et les futures Seconde Professionnelle à Orientation Progressive.



Les stagiaires ont apprécié ces deux journées, qui ont laissé la place à l'échange, et ont apporté des réponses concrètes pour répondre aux collègues dans les sections, tout en mettant en avant la vision politique de la CGT Educ'Action sur l'ensemble des sujets abordés.

Cela nous donne envie de reproduire le stage dans l'académie et de maintenir le contact avec les stagiaires présents sur ces deux jours.

Ce stage fut enrichissant, formateur aussi. Il donne envie de s'investir davantage. Il est donc nécessaire pour moi de me tenir au courant plus sérieusement de toutes les infos concernant notre métier, car pour l'instant, je ne suis pas armée.

Delphine

Stage très intéressant. Les différents sujets abordés m'ont permis d'éclaircir des points ESSENTIELS sur l'avenir du métier. Des réponses concrètes ont été apportées aux problèmes posés par les différents enseignants. Accueil chaleureux, ambiance garantie ! Même pour une non-syndiquée.

Aurélie

MUTATION INTER-ACADEMIQUE 2017

Il ne vous reste que quelques jours pour saisir vos vœux, **la fermeture sur le serveur est prévue le 6 décembre à 12h**. N'hésitez pas à vous faire conseiller par les élu-e-s (voir les permanences sur notre site académique).

Après la phase de saisie, vient le moment des confirmations des demandes de mutation.

A partir du 7 décembre, ces confirmations de demandes de mutation arriveront dans les établissements. Vous aurez alors à vérifier que les vœux et les barèmes soient bien conformes à ceux que vous avez calculés. En cas de doute, de problème pensez à contacter les élu-e-s paritaires académiques.

La confirmation de demande de mutation doit être retournée signée et accompagnée des **pièces justificatives avant le 14 décembre 2016**. Pensez à faire une copie de ces pièces justificatives pour constituer le dossier syndical afin que les élu-e-s puissent avoir tous les éléments nécessaires au moment des Groupes de Travail sur le mouvement (entre le 17 et le 22 janvier 2017).

Adresse mail des élu-e-s CAPA

elus-cgt-dijon@cgteducdijon.org

site académique

<http://www.cgteducdijon.org>

Téléphone Permanence : 03 85 46



STAGE PERSONNELS VIE SCOLAIRE

Droits et obligations, statut, contrat, agent contractuel en CDD ou CDI, jurisprudences, cadre législatif et réglementaire, circulaires, temps de service...

Des droits à faire vivre pour toutes et tous !

Trop souvent les droits qui existent sont méconnus ou écrasés par les obligations mises en avant par l'employeur.

Pour s'y retrouver, à partir d'un échange sur les pratiques quotidiennes, il s'agit de se repérer dans les différents textes, savoir ce qui est réellement de droit, les obligations comme les garanties.

A partir des questions posées, le stage vous apportera un éclairage sur ce qu'il faut faire (ou pas...) en toute connaissance de cause !

Date : 16 ou 19 janvier 2016 (une journée au choix)

Public : Personnels de vie scolaire

Lieu : Dijon – Bourse du travail (17, rue du Transvaal)

Pour participer à ces formations syndicales, il faut :

- S'inscrire auprès de la CGT Educ'Action : ursen-dijon.cgt@wanadoo.fr
- En faire la demande à votre chef d'établissement, au minimum un mois avant le jour du stage (soit avant le 16 décembre). Voir le modèle de lettre sur notre site académique (page Stages et formations)

Professeur-e-s documentalistes... Quelle identité professionnelle ?

Voilà bien la question qui tient les professeur-e-s documentalistes en alerte depuis quelques mois, depuis que le Ministère a relancé le travail sur leur circulaire de mission.

Depuis 1989, date de la création du CAPES de documentation, la lettre de mission n'a jamais été renouvelée pour encadrer le quotidien des professeur-e-s documentalistes. Celle-ci date en effet de 1986, et ne mentionne que des « documentalistes-bibliothécaires » chargés de l'initiation à l'utilisation des ressources documentaires, de faire du CDI un lieu d'échange et de lecture et de participer à l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur.

Le Ministère avait initié le travail sur la refonte de la lettre de mission il y a quelques années, travail qui s'était interrompu sans que les organisations syndicales ne soient informées de la raison. Mais la réforme des Obligations Réglementaires de Service, la réforme du collègue, le refus d'accorder l'ISOE aux professeur-e-s documentalistes, ont mis la profession en colère. **De nouveau, le Ministère a donc convié les organisations syndicales à revoir cette lettre de mission.**

Deux groupes de travail se sont déjà tenus. Nous sommes partis d'un texte qui n'était qu'un copier-coller de la précédente lettre et de quelques ajouts liés aux ORS. Les organisations syndicales ont proposé des amendements, pour mener au texte qui a été proposé en vue de la deuxième réunion, qui s'est tenue le mercredi 16 novembre. Si l'administration a tenu compte de quelques-unes des propositions, **nous sommes encore loin de nos revendications :**



- la mission pédagogique n'est mentionnée qu'en pointillés, en parlant « d'activités pédagogiques » et de « co-animation » ;
- la politique documentaire tient une place trop importante, sous-entendant qu'il s'agit là de l'essentiel de notre quotidien, et comprend la formation des élèves ; le texte proposant de faire valider la politique documentaire par le conseil d'administration, cela suppose-t-il que nous devons avoir son aval sur le contenu de nos enseignements ??
- nous sommes toujours mentionné-e-s comme des « maitres d'œuvre », vocabulaire dangereux qui pourrait laisser penser aux chefs d'établissements que nous sommes responsables du contrôle de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias : chargés de contrôler nos collègues dont les programmes contiennent des passages sur l'éducation aux médias et à l'information.

La CGT Educ'Action va continuer à proposer des amendements en vue du prochain groupe de travail de janvier. Notre identité professionnelle est liée à notre CAPES. Nous sommes des enseignant-e-s et nous effectuons un vrai service d'enseignement. Il est hors de question de nous laisser enfermer dans un rôle de conseiller, d'expert ou de pilote.

La CGT Educ'Action continue de revendiquer un véritable enseignement à la culture de l'information, l'application stricte des obligations de service pour chaque heure d'enseignement, et la création de postes en nombre suffisant pour permettre cette application et l'ouverture des CDI.

De plus, au-delà des missions, elle exige l'alignement du montant de l'indemnité spécifique des professeur-e-s documentalistes sur celui de l'ISOE des autres enseignant-e-s du second degré.



Il était annoncé, le voilà, tout nouveau et, nous espérons, tout beau ! Notre **site académique**, dont vous voyez la bannière ci-dessus, est enfin en ligne.

Pas d'inquiétude, nous n'avons pas changé d'adresse. Si vous l'aviez mis dans vos favoris, il suffit de rafraichir la page.

Il est appelé à évoluer encore un peu, et sera abondé avec les documents les plus récents.

Vous trouverez d'ores et déjà tout ce qui concerne les campagnes d'avancement, et de mutation inter-académique, toutes nos coordonnées et documents de syndicalisation, la presse nationale et académique et les documents pour tenir le panneau syndical à jour (Mallette du militant).

Soyez curieux, allez le visiter, et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques !

<https://www.cgteducdijon.org>

8 mars 2017 : Journée internationale des droits des femmes

Nous avons de nombreux exemples ces derniers mois de la mobilisation des femmes et des hommes : en Pologne, pour défendre le droit à l'avortement, en Islande, contre les inégalités salariales, et plus récemment en France avec l'initiative #7novembre16h34.

Pour que la mobilisation en ligne trouve sa traduction sur le terrain et que les femmes et les hommes puissent se mobiliser massivement, la CGT est à l'initiative d'un courrier envoyé à toutes les organisations syndicales et associations féministes, afin de construire des actions, et travailler à la concrétisation **d'une journée d'action et de grève pour les droits des femmes**, à l'occasion du 8 mars.

URSEN-CGT Educ'Action
 2 rue du Parc
 71 100 Chalon/ Saône
 Tel : 03 85 46 09 07 -
ursen-dijon.cgt@wanadoo.fr

SDEN-CGT Educ'Action 21
 Bourse du Travail
 17 rue du Transvaal
 21 000 Dijon
 Tel : 03 80 37 14 08
 Fax : 03 80 66 52 31
 e-mail : cgt.educ21@orange.fr

SDEN-CGT Educ'Action 58
 2 Bd Pierre de Coubertin
 58 000 Nevers
 Tel : 03 86 50 67 85
 e-mail : sdencgt58@orange.fr

SDEN-CGT Educ'Action 71
 2 rue du Parc
 71 100 Chalon sur Saône
 Tel : 03 85 46 09 07
 e-mail : sden71-cgt@wanadoo.fr

SDEN-CGT Educ'Action 89
 47 avenue Gambetta
 89300 JOIGNY.
 Tel : 03 86 62 33 24
 e-mail : jplafont@free.fr
cgteducaction89@gmail.com

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer aux adresses indiquées ci-dessus

Je souhaite : **me syndiquer** **prendre contact**

Nom Prénom

Adresse personnelle

Code Postal Commune

Discipline Grade ou corps Echelon

Etablissement.....

Adresse

Code Postal Commune

